

clure certains bois d'œuvre, le bardeau et le reste. En rédigeant ce bill, nous avons cru qu'il valait mieux, pour le moment, en restreindre l'application aux produits agricoles et mettre la loi à l'essai pendant un an. Si, dans un an, on juge bon d'y ajouter d'autres produits, il ne devrait pas y avoir d'inconvénients sérieux, mais j'estime qu'il vaut mieux pour l'instant nous en tenir aux produits agricoles.

M. HARRIS: Quels autres produits pourrait-on inclure, de l'avis du ministre? J'ai été quelque peu surpris de l'entendre mentionner le bois de construction, parce que c'est un article bien différent du blé. Beaucoup d'autres produits se rangeraient dans les catégories intermédiaires entre les produits de la ferme et le bois de construction.

L'hon. M. GARDINER: Sous sa forme actuelle, le projet de loi est censé s'appliquer à tous les produits agricoles. On a donné à entendre que nous devrions inclure d'autres produits que ceux de la ferme, par exemple le poisson et les produits forestiers. Il n'est pas opportun, cette année, d'inclure d'autres produits naturels dans le présent bill qui représente plus ou moins un essai d'encouragement à la vente coopérative des produits agricoles.

M. HARRIS: Le ministre donnera peut-être une idée de l'importance relative des denrées, si je puis appliquer cette expression aux produits agricoles. Quels produits de la ferme figureront dans la première catégorie, et ainsi de suite, de ceux dont il faut favoriser la vente à l'heure actuelle?

L'hon. M. GARDINER: Il n'est pas question de les répartir en catégories de cette façon. Si, par exemple, le lendemain de la promulgation de la loi projetée, les fabricants de fromage nous demandaient de nous intéresser à l'établissement de coopératives dans leur industrie, c'est alors que nous entrerions en scène. S'il s'agissait de producteurs de légumineuses de diverses sortes nous serions prêts à nous occuper immédiatement de la formation d'associations relativement à cette branche de l'agriculture.

M. HARRIS: A n'en pas douter, le ministre doit avoir déjà reçu un grand nombre de lettres concernant différentes denrées. Ainsi, il parle des graines de semence, lesquelles sont d'une grande actualité dans le moment; or, après avoir pris connaissance de ce que disent ces lettres venant de coopératives de différentes sortes il doit s'être formé une opinion sur un certain nombre des branches de l'agriculture qui devraient être assistées presque tout de suite après l'adoption de cette mesure, car je ne doute pas qu'elle le sera. Pour nous permettre de nous faire une idée plus raisonnée des besoins des différentes

branches de l'agriculture, le ministre aura-t-il la bienveillance, à cette phase de la discussion, de dire au comité, dans quelles branches particulières de l'agriculture, nous pouvons espérer obtenir une assistance en vertu de cette mesure? Il est déjà onze heures et cinq minutes et je m'attendais que la séance soit levée à onze heures, et que vous proposiez, monsieur le président, que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député y tient-il absolument?

L'hon. M. GARDINER: J'ai compris qu'à la suite d'une entente nous continuerions le débat pendant un certain temps, mais si l'honorable député veut absolument qu'il soit onze heures, il est onze heures.

M. HARRIS: Je consens bien à siéger jusqu'à six heures du matin, pour ce qui est de cette question. Je me rappelle qu'autrefois, nous restions ici jusqu'à une heure très avancée et nous pourrions bien le faire encore afin de proroger le Parlement le plus tôt possible. Ce n'est pas moi qui l'ai suggéré, mais je m'en remets volontiers à la décision du Gouvernement.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

Sur motion du très hon. M. Lapointe, la Chambre s'ajourne à 11 heures 8 minutes du soir.

Vendredi 5 mai 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE TÉMISCOUATA AU SUJET DU DÉBAT DU 4 MAI

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, en posant la question de privilège je désire appeler l'attention sur la page 3674 du *hansard* d'hier, où l'on fait dire au député de Témiscouata:

Je m'y connais bien en agriculture, m'étant renseigné auprès des cultivateurs de mon comté.

C'était parler bien franchement. Puis l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a ajouté:

Vous voulez dire que vous avez cultivé les cultivateurs.

Si la remarque porte sur toute la classe agricole, je nie la chose catégoriquement, et je compte quinze années de vie parlementaire pour prouver que j'ai pris les intérêts des cultivateurs. Mais si elle ne